



COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance du Conseil communautaire du jeudi 8 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 8 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle polyvalente à LE BOUCHAUD, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 1^{er} juillet 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Annie DEBORBE (jusqu'à la 12^{ème} question), Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Guy FRAISE, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, André PIESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Maria SCHNEIDER, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Pascal VERNISSE

Les conseillers suppléants : Christian PERRIER représentant Jean-Luc COLLIN, Marie France LAMBERT représentant Jean-Louis PERICHON, Jean-Mickaël MACHURET représentant Franck FORTIN, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Marie Agnès BONIN à Gilles BERRAT, Aline BONNEAU à Isabelle MOULIN, Michel BRUNNER à Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR à Roger LITAUDON, Françoise LACAUX à Aude PARRET BONMARTIN Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET à Marie-France AUGIER, Fabrice MARIDET à Marie-France AUGIER, Chantal PROBOEUF à Yves PLOUHINEC, Christophe RONGET à Pascal VERNISSE, Marlène SANTOS à Alain LOGNON, Blandine SOCHET à Christian LABILLE, Alain VERNISSE à Roger LITAUDON,

Absents : Arnaud DELIGEARD, Geneviève DESVIGNE, Jean Michel GILLARDIN, Jean-Louis GUINATIER, Didier MARTINANT, Jean-Louis MARQUANT, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Léopold GODART,

Le Président remercie la commune de LE BOUCHAUD et son Maire, Monsieur MERET, d'accueillir le conseil communautaire et lui donne la parole.

Monsieur MERET félicite les candidats aux élections départementales. Il souhaite apporter une précision à la présentation de la commune de LE BOUCHAUD. Elle dispose d'une carte communale depuis peu. Monsieur le Maire regrette que le projet ait pris un retard de 6 mois et de ne toujours pas avoir reçu une carte des services de l'Etat.

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des décisions prises en vertu de sa délégation de pouvoir.

Le tour de présentation des communes se poursuit :

LENAX - Monsieur BAUDELLOT, Maire, explique que la commune de Lenax, 268 habitants dispose d'une classe à 4 niveaux, d'une agence postale, d'un bar-épicerie et de 7 associations qui contribuent à l'animation de la commune. La commission sociale a travaillé sur un « coup de pouce au permis » en proposant une aide partielle au permis de conduire en échange d'une contribution à la vie de la municipalité correspondant à 30 heures. En 2021, la commune va construire un restaurant scolaire et en 2022 mettre en place le portage de repas à domicile pour les seniors de la commune.

LE PIN – Monsieur DECERLE élu à la commune depuis 1983, durant 2 mandats en tant que conseiller municipal, 4 mandats comme adjoint et Maire depuis 2020 souligne que la commune est très bien placée géographiquement et à seulement 5km de la future A79. LE PIN recense 20 agriculteurs, de nombreux commerçants et artisans, un bar restaurant communal en attente de gérants et 6 associations. L'école regroupée en RPI avec Saint Didier en Donjon et Saint Léger sur Vouzance compte 70 élèves. La population est plutôt jeune et les naissances sont nombreuses pour la taille du village. Les projets communaux sont nombreux tels que la création d'un Centre de loisirs, l'enfouissement des lignes, la rénovation de la salle polyvalente.

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des décisions prises en vertu de sa délégation de pouvoir.

DECISION N°19 – Attribution d'aides au titre du « Fonds d'urgence Entr'Allier Besbre et Loire »

Les aides au titre du « Fonds d'urgence Entr'Allier Besbre et Loire » sont attribuées aux bénéficiaires indiqués ci-dessous, après avis du comité de pilotage en date du 25 mai 2021 :

Fonds d'urgence Entr'Allier Besbre et Loire				
Raison sociale	Représentant légal	Activité et nom de l'enseigne	Commune	Montant attribué
Madame CHEVRIER Sandrine	Madame CHEVRIER Sandrine	Salon de coiffure « Les Mains d'Argent »	Beaulon	1 000 €
Monsieur MOREAU Thierry	Monsieur MOREAU Thierry	Commerce de Cycles et Motoculture Moreau	Diou	600 €
SASU BKA BAZAR	Monsieur Abdelkrim KERKRI	Commerce de détail « Marché aux affaires »	Dompierre-sur-Besbre	1 000 €
Madame HEYMA Cindy	Madame HEYMA Cindy	Commerce de détail et cartomancie	Dompierre-sur-Besbre	600€
SCEA LES JARDINS DE DELPHINE	M. RUIZ Jérôme et Mme GOUBY Delphine	Horticulture « Les jardins de Delphine »	Dompierre-sur-Besbre	600 €
Madame SOUFFERANT Anne-Laure	Madame SOUFFERANT Anne-Laure	Salon de coiffure « Nouvel Hair »	Dompierre-sur-Besbre	600 €
Monsieur COUTY Baptiste	Monsieur COUTY Baptiste	Evènementiel location sonorisation RUR'EVENT	Jaligny-sur-Besbre	300 €
Madame BRASPENNING Maria Johanna	Madame BRASPENNING Maria Johanna	Camping auberge « Les Voisins »	Montaigu le Blin	300 €
SAS LES COUP'INES	Mme NICOLAS Charlotte et Mme MECHIN Florence	Salon de coiffure « Les Coup'ines»	Saint-Gérand-Le-Puy	600 €
Madame GUILLAUMIN Micheline	Madame GUILLAUMIN Micheline	Salon esthétique « Beauté bien être »	Varenes sur Allier	600 €
Monsieur HEVIN Pascal	Monsieur HEVIN Pascal	Location de vaisselles « Tables en Fêtes »	Varenes sur Allier	600 €
TOTAL				6 800 €

DECISION N°20– Attribution d'aides au titre des dispositifs « Financer mon investissement commerce et artisanat » et « Aide à l'immobilier d'entreprise pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville ».

Les aides au titre des dispositifs « Financer mon investissement commerce et artisanat » et « Aide à l'immobilier d'entreprise pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville » sont attribuées aux bénéficiaires indiqués ci-dessous, après avis du comité de pilotage en date du 25 mai 2021 :

Dispositif « Financer mon investissement commerce et artisanat »						
Commune	Bénéficiaire	Activité	Programme d'investissement	Montant éligible retenu (HT)	Taux d'intervention	Montant proposé
Diou	SARL Besbre et Loire Proximité	Epicerie	Renouvellement, acquisition et installation de matériels professionnels. Travaux de rénovation, de modernisation et de sécurisation du local commercial.	52 350 €	20 % <i>Plafond des dépenses éligibles : 50 000 € HT</i>	10 000 €

Dispositif « Aide à l'immobilier d'entreprise pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville »						
Commune	Bénéficiaire	Activité	Programme d'investissement	Montant éligible retenu (HT)	Taux d'intervention	Montant proposé
Diou	SAS AUX BAMBINS GOURMANDS	Café restaurant	Création d'une terrasse de 48 couverts. Investissements nouveaux matériels de cuisine	90 509 €	10 % <i>Subvention plafonnée à 5 000 €</i>	5 000 €

DECISION N°21 - Bail commercial – conditions de location « local commercial» 29 Place du Champ de Foire - 03130 Montaiguët en Forez

Le local à usage commercial sis 29 place du Champ de Foire 03130 Montaiguët en Forez comprenant un local d'activité d'une superficie de 150m² environ et un appartement de fonction d'une superficie de 115m² est loué à USB Net' représentée par Monsieur Ulrich BELLEMERE, par bail commercial du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2030, pour exercer une activité de bar- restaurant.

Le loyer mensuel hors charges est fixé à

- deux cent soixante-cinq euros hors taxes (265€ HT) pour le local commercial ;
- quatre cent quatre-vingt euros (480 €) pour l'appartement, étant précisé que ce loyer n'est pas soumis à la TVA.

Le dépôt de garantie est fixée à 1500 €.

DECISION N°22– Projet vélo – itinérance douce» Attribution du marché.

Le marché relatif à la mise en œuvre du projet d'incitation à la découverte d'un mode de déplacement actif et durable est attribué le 30 juin 2021 à l'association ci-dessous :

Lot	Nature du lot	Titulaire du marché		Montant TTC	Type de marché
		Nom	Adresse		
1	Unique	Association NO'MADE	Varennnes-sur-Allier (03)	40 745,00 €	Services

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à examiner les dossiers soumis à l'ordre du jour.

N°1– DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Politiques contractuelles – Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Protocole d'engagement avec l'Etat.

Monsieur le Vice-Président délégué à l'écologie propose d'engager un protocole d'accord avec l'Etat pour signer un contrat de relance et de transition écologique » (CRTE), conclu fin novembre, pour la durée du mandat municipal de 2020-2026. Il a vocation à regrouper l'ensemble des démarches contractuelles existantes, dans un souci de renforcement de lisibilité de l'action de l'Etat dans les territoires.

Le CRTE s'articulerait autour de 3 axes :

- Environnement : réduire notre impact sur l'environnement
- Société : faire que la transition écologique profite à tous, contribue au mieux-être de chacun et favorise l'égalité des chances
- Economie : activité économique et transition écologique

En cohérence avec le projet de territoire actualisé et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le CRTE intègrera le futur Contrat Local de Santé, la future Convention Territoriale Globale avec la CAF... .

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le protocole d'engagement du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), et la convention avec le Cerema.

N°2 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Politiques contractuelles – Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Accompagnement à l'élaboration et/ou mise en œuvre – convention d'appui opérationnel - CEREMA

Monsieur le Vice-Président délégué à l'écologie explique qu'au regard des enjeux du dispositif, l'EPCI exprime le besoin d'un appui.

Le Cerema, établissement d'ingénierie pour la transition écologique et la cohésion des territoires, met à disposition son expertise pour apporter un appui opérationnel aux porteurs de contrat dans l'élaboration ou la mise en oeuvre de leur CRTE.

Il accompagnera la Communauté de communes dans les termes sont fixés par convention.

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité la convention d'appui opérationnel relatif à l'accompagnement à l'élaboration et/ou mise en œuvre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec le Cerema,

N°3 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Aides économiques – Fonds Région Unie – Convention de participation – Avenant n°2

Monsieur le Président rappelle qu'en juin 2020, la Région a mis en place, en partenariat avec les EPCI, le dispositif d'urgence « FONDS REGION UNIE, pour faire face à la crise sanitaire et ses conséquences économiques. Le montant de l'enveloppe versé par l'EPCI s'élève à 51 020 € soit 2 €/hab.

Le dispositif comprend 3 aides :

- Tourisme Hôtellerie Restauration : subventions plafonnées à 5 000 € ;
- Micro ent Associations : avances remboursables de 3 000 € à 20 000 € à taux 0% ;
- Agriculture et Agroalimentaire : subventions.

Monsieur le Président propose de signer un avenant n°2 à la convention pour prendre en compte, en plus de l'impact lié à la crise sanitaire, les conséquences du gel d'avril dernier et permettre aux bénéficiaires de déposer des dossiers jusqu'au 30 juin 2021.

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, la proposition.

N°4 - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – MOBILITE - DEVELOPPEMENT DURABLE – SANTE – TOURISME - Projet - Incitation à la découverte d'un mode de déplacement actif et durable : le vélo et d'un territoire aux atouts culturels, patrimoniaux et touristiques « Entr'Allier Besbre et Loire » à titre expérimental - Ajustement projet et financement de l'opération.

Monsieur le Vice-Président délégué au Tourisme rappelle que lors du dernier conseil communautaire, l'assemblée communautaire a approuvé le projet d'incitation à la découverte du vélo et du territoire en partenariat avec le Département.

Il explique que la valeur ajoutée du projet communautaire sont les 5 circuits touristiques créés pour l'occasion avec un départ de Dompierre sur Besbre. L'EPCI a retenu l'offre de prestation de l'Association No'Made pour fournir et gérer 20 vélos (taille S,M et L) et 20 trottinettes à assistance électrique et proposer un point d'accueil et de restauration légère. Le montant de la prestation est fixé à 40 745,00 €.

Monsieur le Vice-Président explique que l'inauguration n'a pas pu avoir lieu pour l'instant mais qu'une journée sera organisée ultérieurement.

Il indique que des ajustements concernant la distance et les tarifs des circuits doivent être effectués ainsi que l'ajustement du montage financier suivant :

Dépenses		Recettes	
Prestation service mise à disposition vélos et trottinettes à assistance électrique.	43 000 €	Département Allier - Subvention	43 000 €
Charges personnel	9 000 €	Droit accès circuits découverte - Estimation	7 240 €
Frais divers	3 000 €	Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire - Autofinancement	4 760 €
Total	55 000 €	Total	55 000 €

Par mesure d'équité, le Département envisagerait de soutenir le projet de la Communauté de communes par le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 80 %, (identique au secteur Nérès/Montluçon).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les ajustements ci-dessus, la mise en oeuvre du projet conformément au calendrier prévu nonobstant la décision finale du Département de l'Allier, celle-ci devant intervenir prochainement, et sollicite le soutien financier exceptionnel du Département à hauteur de 43 000 €.

N°5 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Mobilité – Développement territorial services transports et mobilité - Région AuRa - Convention de coopération

Monsieur le Président explique que la Loi d'Orientations des Mobilités n° 2019-428 du 24 décembre 2019, dite « LOM » a pour effet d'inciter les Communautés de Communes à prendre la compétence mobilité et à organiser, sur leur territoire, les services de mobilité durable.

Après des échanges conduits par la Région avec les Communautés de Communes, il apparaît qu'un transfert systématique serait préjudiciable à la cohérence du développement des mobilités.

La Communauté de communes ne souhaite donc pas prendre la compétence Mobilité et la Région agira ainsi comme seule Autorité Organisatrice Locale de la Mobilité sur ce territoire.

Mais les 2 entités souhaitent s'engager dans un partenariat pour que la Communauté de communes puisse être associée aux réflexions engagées par la Région et proposer des projets de mobilité interne.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet de convention de coopération en matière de mobilité avec la région Auvergne Rhône Alpes.

N°6 - SANTE – Santé Environnement – Appel à Manifestation d'Intérêt – Demande de soutien à l'ARS

Monsieur le Conseiller délégué à la santé explique que l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Plan régional santé-environnement a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès des collectivités territoriales de la région. L'objectif est d'instaurer avec elles des partenariats durables propices à la mise en œuvre d'actions d'éducation et de promotion de la santé-environnement auprès des habitants qui correspond aux axes du Contrat Local de santé communautaire en lien avec le PCAET et le CRTE.

Il indique que le projet de la collectivité est de mettre en avant la relation à la nature et au bien-être et faire le lien entre la santé et l'environnement, en s'appuyant sur un parcours santé existant ou à créer sur le territoire.

L'objectif étant d'inciter les publics à porter un regard « bienveillant » sur la nature et de les sensibiliser sur l'effet de dégradation de l'environnement et son impact sur la santé.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- adopte le projet et son plan de financement tel qu'il est exposé ci-dessous,

Dépenses (Montant TTC)		Recettes	
AMENAGEMENTS - Panneaux de sensibilisation		ARS	7 500
Création des contenus	1 500		
Création graphique des panneaux de sensibilisation et impression	3 300	Leader	4 000
Pose	1 200	Autofinancement	3 500
Sous-total	6 000		
ANIMATIONS			
Interventions de prestataires (mai à septembre 2022)	5 700		
Création de vidéos	1 600		
Sous-total	7 300		
COMMUNICATION			
Edition et distribution de flyers	1 700		
Sous-total	1 700		
TOTAL.....	15 000	TOTAL	15 000

- sollicite les partenaires (l'ARS Auvergne Rhône Alpes – (AMI) - l'Europe) afin de soutenir financièrement ledit projet.

N° 7 – HABITAT – Dispositif PTRE – Aides communautaires - Attribution Bénéficiaires

Monsieur le Vice-Président délégué à l'Habitat propose d'attribuer les aides communautaires relatives au dispositif d'aides aux travaux de rénovation énergétique de l'habitat privé, aux bénéficiaires ci-dessous :

Nom (Prop Occupant/Prop Bailleur) Adresse du logement	Etude et bilan thermique P.T.R.E	Gain énergétique après travaux	Eligibilité Gain Bonus		Total aides		
			Performance énergétique Région	Gain Bonus	Cté de Communes	Région Aura	Bénéficiaires
Thomas JACQUEL (PO) Varenes sur Allier	X	niveau BBC	X	750 €	2 250 €	750 €	3 000 €
Etienne JACQUET (PO) Thionne	X	40 % et niveau BBC	X	750 €	1 500 €	750 €	2 250 €
Bernard PICARD (PB) Dompierre sur Besbre	X	40 % et niveau BBC	X	750 €	1 500 €	750 €	2 250 €
Laurent ROUMAILLAT (PO) Boucé	X	niveau BBC	X	750 €	2 250 €	750 €	3 000 €
Jacky STONS (PB) Varenes sur Allier	X	au moins 25 %	X	750 €	750 €	750 €	1 500 €
				TOTAL	8 250 €	3 750 €	12 000 €

Le conseil communautaire valide la proposition, à l'unanimité.

N°8 - FINANCES – Budget 2021 – Fonds de concours - Attribution communes membres bénéficiaires EPCI

Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances propose d'attribuer des fonds de concours aux communes membres de l'EPCI dont les projets d'investissement figurent au tableau ci-dessous :

COMMUNE	Dossier	PROJET	FDC	Montant	Solde	FDC Sollicité	Solde FDC
			2021-2023	déjà sollicité			
BEAULON	1-2021	Acquisition Epareuse	9 373 €	- €	9 373 €	8 000 €	1 373 €
JALIGNY/B.	1-2021	Travaux Voirie	6 853 €	- €	6 853 €	6 853 €	- €
					TOTAL	14 853 €	

Le conseil communautaire valide la proposition, à l'unanimité.

N° 9 – FINANCES – Budget 2021 – Expérimentation nomenclature M57 – Candidature pilote Communauté de communes

Monsieur le Président rappelle que les collectivités utilisent des instructions budgétaires et comptables par catégorie de collectivités. La M57 permet une meilleure lisibilité et qualité des budgets et des comptes publics locaux et sera obligatoire pour toutes les collectivités au 1^{er} janvier 2024.

Les collectivités volontaires pourraient adopter cette nomenclature à partir du 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le Président propose de déposer la candidature de la Communauté de communes qui sera une collectivité pilote en la matière et de choisir la mise en place de la nomenclature M57 pour le budget principal et les budgets annexes à l'exception de ceux relatifs aux « hébergements touristiques » et « Restaurant-bar-Montaignet-en-Forez », classés en M4, à partir du 1er janvier 2022.

Le conseil communautaire valide la proposition, à l'unanimité.

N° 10 – FINANCES – Budget 2021 – Décision modificative n°2

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, les ajustements budgétaires exposés ci-dessous par la présente décision modificative équilibrée en dépenses et en recettes.

- Budget annexe « Bâtiment des Bernards » : travaux -pose clôture

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Libellé	Fonction	Op.	Montant
<i>DEPENSES réelles et d'ordre</i>			
Autres agencements et aménagements de terrains	90	2021-001	+ 2 871 €
		Total	+ 2 871 €
Libellé	Fonction	Chapitre	Montant
<i>RECETTES réelles et d'ordre</i>			
Virement de la section de fonctionnement	90	021	+ 2 871 €
		Total	+ 2 871 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Libellé	Fonction	Op.	Montant
<i>DEPENSES réelles et d'ordre</i>			
Virement à la section d'investissement	90	2021-001	+ 2 871 €
		Total	+ 2 871 €
Libellé	Fonction	Chapitre	Montant
<i>RECETTES réelles et d'ordre</i>			
Virement du budget Ppal	90	023	+ 2 871 €
		Total	+ 2 871 €

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

03150 – VARENNES SUR ALLIER

- **Budget principal :**

Pour prendre en compte le virement de crédits au budget annexe « Bâtiment des Bernards », et pour régulariser l'inscription en investissement des crédits relatifs au fonds documentaire (livres, CD, DVD,...) de la Médiathèque imputée en section de fonctionnement, un virement à la section d'investissement est nécessaire et un prélèvement sur les dépenses imprévues permet d'assurer l'équilibre de la présente décision modificative.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Libellé	Fonction	Chap.	Montant
<i>DEPENSES réelles et d'ordre</i>			
Virement aux budgets annexes	040	65- cpt 65738	+ 2 871 €
Virement à la section d'investissement	01	023	+ 5 000 €
Livres, disques, cassettes	321	011 – cpt 6065	- 3 850 €
Dépenses imprévues	020	020	- 4 021 €
Total			0 €

Afin d'individualiser les opérations d'investissement « Fonds de concours aux communes » et « Terrain parking rue du 4 septembre Varennes », il convient de préciser les numéros d'identification budgétaire.

L'imputation en investissement des crédits relatifs au fonds documentaire (livres, CD, DVD,...) de la Médiathèque nécessite un virement de la section de fonctionnement.

Le dispositif Avances remboursables nécessite l'inscription de crédits supplémentaires (nb de dossiers plus nombreux que l'estimation initiale) provenant de l'opération « soutien entreprises espace de vente ».

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Libellé	Opération	Fonction	Chap.	Montant
<i>DEPENSES réelles et d'ordre</i>				
Fonds de concours aux communes 2021-2023	Non Individualisée	020	204	- 300 000 €
Fonds de concours aux communes 2021-2023	100 028	020	204	+ 300 000 €
Terrain parking 4 septembre Varennes	Non Individualisée	020	21	- 198 000 €
Terrain parking 4 septembre Varennes	100 027	020	21	+ 198 000 €
Médiathèque – Jaligny/B.	100 029	321	21	+ 5 000 €
Avances remboursables -Dév. Eco	Non individualisée et financière	90	27	+ 30 000 €
Soutien entreprise espace de vente	100015	90	204	- 30 000 €
Total				+ 5 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Libellé	Opération	Fonction	Chap	Montant
<i>RECETTES réelles et d'ordre</i>				
Virement de la section de Fonctionnement		01	021	+ 5 000 €
Total				+ 5 000 €

N°11 - FINANCES – Action sociale – Equipement micro-crèche communautaire - Beaulon – Demande de financement Fonds européens LEADER

Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances annonce que les travaux de construction de la micro-crèche communautaire sont bientôt achevés. Elle proposera 10 places sur une surface totale d'environ 100 m². L'ouverture de la structure d'accueil est programmée pour début septembre prochain.

Il propose de solliciter un financement (programme Leader) auprès du GAL Pays Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne pour l'équipement de la structure en matériel spécialisé de puériculture, mobilier, équipement de cuisine et électroménager.

Plan de financement :

Dépenses (montant HT)		Recettes	
Matériel spécialisé, mobilier, équipement cuisine et électroménager	20 621,52 €	Leader Pays Territoire Bourbon - Pays de Moulins Auvergne (80 %)	16 497,21 €
		Autofinancement (20 %)	4 124,31 €
TOTAL	20 621,52 €	TOTAL	20 621,52 €

Le conseil communautaire valide la proposition, à l'unanimité.

N°12 - ADMINISTRATION GENERALE - Patrimoine – Projet photovoltaïque – Varennes sur Allier « Feuillouse » – Bail emphytéotique et constitution de servitudes avec ENGIE PV VARENNES SAS

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée communautaire a approuvé la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque par la société Varennes Solaire, au lieu-dit La Feuillouse sur les parcelles suivantes :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
ZH	76	LES CASSONS	01 ha 61 a 61 ca
ZH	77	LES CASSONS	02 ha 07 a 31 ca
ZH	78	LES CASSONS	00 ha 01 a 09 ca
ZH	81	LA PEPIE	07 ha 44 a 98 ca
TOTAL			11 ha 14 a 99 ca

Il précise que la Sté VARENNES SOLAIRE a cédé à ENGIE PV VARENNES SAS, l'intégralité des titres de VARENNES SOLAIRE SAS. Il doit être procédé à la constitution et la mise en œuvre des servitudes suivantes :

- La mise en œuvre de mesures environnementales et paysagères (ZH 60, 61, 63, 64, 79 et 80) : conservation et/ou plantation de haies et leur entretien,
- La constitution de servitudes (servitudes de passage de réseaux, de passage-accès au site (notamment sur les parcelles cadastrées section ZH 61 et ZH 80), d'ensevelissement (notamment sur les parcelles cadastrées section ZH 60, 61, 63, 64, 75, 79 et 80), ou toute autre servitude nécessaire à un projet photovoltaïque).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant à signer le bail emphytéotique avec ENGIE PV VARENNES SAS et approuve la constitution des servitudes présentée ci-dessus.

N°13 - ADMINISTRATION GENERALE - Equipements sportifs – Mise en place dispositif leçons natation piscine communautaire de Dompierre sur Besbre transitoire : à compter du 15 juillet 2021

Monsieur le Vice Président délégué à la politique sportive propose de mettre en place un dispositif de dispense de leçons particulières de natation, pour une phase transitoire à compter du 15 juillet 2021 jusqu'à nouvel ordre, au sein de la piscine de Dompierre sur Besbre.

Ces leçons seront dispensées par les agents communautaires en qualité d'autoentrepreneurs, hors temps de travail, sous réserve de réunir les conditions obligatoires et de régler la redevance mensuelle d'occupation du domaine public fixée par la collectivité, à soixante-dix euros pour la période citée ci-dessus. Une convention précisera les conditions entre les deux parties.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la proposition.

N°14 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Création de deux postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) - Agents d'accueil et d'accompagnement France Services

Monsieur le Président rappelle que la labellisation France services exige un 2^{ème} agent d'accueil aux Maisons France services. Pour répondre à cette obligation et en vue de l'ouverture prochaine d'une Maison France services à Varennes sur Allier, il propose de créer 2 emplois d'agent d'accueil et d'accompagnement France Service, dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC).

Ainsi le dispositif France services disposerait d'un agent d'accueil permanent dans chaque structure.

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

03150 – VARENNES SUR ALLIER

Monsieur le Président précise que les contrats PEC peuvent être financés jusqu'à 80%, environ. Ce sont des contrats de 9 mois éventuellement renouvelables dans la limite de 18 mois, 1 pour une durée hebdomadaire de 30h et l'autre de 35h.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la proposition.

N°15 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) - Animateur.rice petite enfance – Pôle Petite Enfance

Monsieur le Président propose de créer un poste dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » pour un animateur.rice petite enfance. C'est un contrat de 9 mois éventuellement renouvelable dans la limite de 18 mois, pour une durée hebdomadaire de 35h.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la proposition.

N°16 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) – Agent.e technique polyvalent.e – Services techniques

Monsieur le Président propose de créer un emploi dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » d'agent.e technique polyvalent.e, pour des travaux d'espaces verts, d'entretien des bâtiments et de manutention. C'est un contrat de 9 mois éventuellement renouvelable dans la limite de 18 mois, pour une durée hebdomadaire de 35h.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la proposition.

N° 17 – ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Création d'un emploi au grade d'adjoint technique à temps non complet - Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Président propose de créer un emploi au grade d'adjoint technique à temps non complet (4/35^{ème}) à compter du 1^{er} août 2021, pour assurer l'entretien des locaux de la Médiathèque.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la proposition.

N° 18 – ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Mise en place du dispositif de l'apprentissage dans le domaine de la petite enfance – Pôle Petite Enfance

Madame la Vice Présidente déléguée à la petite enfance propose de recourir au contrat d'apprentissage au sein du Multi accueil Brin d'éveil pour préparer le diplôme d'Etat d'auxiliaire puéricultrice sur 2 ans.

La rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit.

La collectivité pourra bénéficier d'une aide de l'Etat de 3 000 € sous réserve de conclure le contrat d'apprentissage avant le 31 décembre 2021 et d'une prise en charge des frais de formation délivrée par le CNFPT, à hauteur de 50 % d'un montant plafonné fixé par France compétences.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la proposition.

N° 19 – ADMINISTRATION GENERALE – SICTOM Sud Allier – Désignation membres – commune de St Félix

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur BRUNOT Denis, représentant de la Communauté de communes au sein du comité syndical du SICTOM Sud Allier, en lieu et place de Monsieur Alain LASSEOUGUE, démissionnaire, pour la commune de St Félix.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la proposition

La séance est levée à 21h10

Fait à Varennes-sur-Allier, le 15 juillet 2021

Le Président,

Roger LITAUDON

